

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
COQUILLAGES - ARTS TRAINANTS - MANCHE OUEST**

02 février 2024, Granville

16 personnes étaient présentes : 4 salariés du CRPMEM, 3 membres de droit, ainsi que 9 pêcheurs.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	Absent
DE SMET	Romain	Le poulbot	Absent
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Présent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	Présent
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	Absent
GUENON	Grégory	Saint Andrews	Absent
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Absent
GUY	Vincent	Pescadore	Absent
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	Absent
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	Présent
LENOIR	Guillaume	Briscard	Présent
MARAI	Theo	Ptit Piak	Absent
MONTREUIL	Guy	Président sortant commission	Présent
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	Absent
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	Absent
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	Absent
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	Absent
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	Excuse
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	Excuse
TETARD	Xavier	Chef de pôle CRPMEM	Présent
MULLER	Sonia	Cheffe de pôle CRPMEM	Présent
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	Excuse
LLAVORI	Quentin	Chargé de mission CRPMEM	Présent
MEROUR	Romain	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LEGUELINEL	Didier	Invité	Présent
SELAM	David	DIRM MEMN	Présent
		DDTM 50	Excuse
LARSONNEUR	Solveig	SMEL	Présent
SERAZIN	Joss	NFM	Présent
		OPN	Excuse
		HAM Granville	Excuse

Ordre du jour :

1. Date de la prochaine Commission
2. Périodes et conditions d'exploitation des Bivalves (vé nus et palourde rose)
3. Bilan COGECO 2023 (SMEL)
4. Lauréat de l'appel à candidatures ensemencement
5. Date d'ouverture et modalités d'exploitation de la zone d'ensemencement
6. Calendrier CSJ
7. Contingent licence CSJ OC large
8. Jersey :
 - a. Cadrage réglementaire du nombre de débarques
 - b. Passage à la VMS à l'heure en Manche Ouest
 - c. Individualisation des jours
 - d. Délégation de gestion
 - e. Jersey Marine Spatial Plan : retour du CRPMEM à la consultation du public
9. Natura 2000 Chausey/Baie du Mont St Michel
10. Questions diverses

1. Date de la prochaine Commission

La prochaine Commission est prévue à la date du vendredi 28 juin 2024.

2. Périodes et conditions d'exploitation des Bivalves (vé nus et palourde rose)

Un rappel des modalités d'exploitation a été présenté pour les 2 espèces.

La Commission propose pour les vé nus (*Spisula ovalis*) et les palourdes roses (*Venerupis rhomboïdes*) une période d'exploitation du 13 mai 2024 au 26 juillet 2024.

Concernant les vé nus, le code FAO qu'est ULV pour la *Spisula ovalis* a été fermé en 2022. La Commission demande que le SMEL identifie l'espèce pêchée afin de demander à la DGAMPA d'informer sur le bon code à déclarer.

Les professionnels pêchent également de manière marginale la palourde grise. La Commission considère qu'il n'y a pas besoin d'inclure cette espèce à la licence.

3. Bilan COGECO 2023 (SMEL)

Le SMEL a présenté les résultats de la prospection de septembre 2023 sur le stock de coquilles Saint-Jacques dans les secteurs de Chausey et de la Chaussée des Bœufs. Les rendements moyens pour 4 dragues de 92mm sont de 81 kg à Chausey et 48 kg à la Chaussée des Bœufs.

À Chausey et à la **Chaussée des Bœufs**, les tendances sont identiques. Il y a 90%/91% d'individus de taille commerciale dont 60%/57% entre 11cm et 13 cm avec un mode de taille à 11,4 cm.

D'après la Commission, ces résultats différeraient des résultats du gisement voisin de Saint-Malo. Il faudrait comparer les protocoles.

Il a également été évoqué qu'il serait opportun d'avoir les résultats de cette prospection pour la Commission de septembre afin d'avoir connaissance de l'état du stock pour orienter les mesures d'exploitation de la campagne à venir.

4. Lauréat de l'appel à candidatures ensemencement

Le navire TRAFALGAR est lauréat de l'appel à candidatures. Il réalisera donc l'ensemencement de printemps au mois de mai/juin.

5. Date d'ouverture et modalités d'exploitation de la zone d'ensemencement

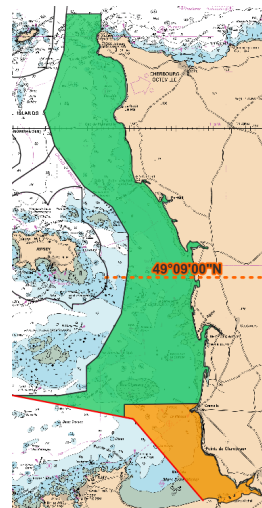
La Commission propose d'ouvrir la zone d'ensemencement (zone 2 du gisement OCC) en fin de campagne suivant les mêmes modalités que la campagne précédente.

période	nombre de semaines d'ouverture	date	marées hebdomadaires	semaines	temps de pêche	limitation de capture	
						<12m	>12m
Fin campagne 2023-2024	8 semaines	18 mars 2024	2 marées (lundi/mercredi)	S1/S2	4h	1 300kg	1 300kg
				S3/S4	5h		
		8 mai 2024		S5/S6	6h		
				S7/S8	6h		

De plus, la zone d'ensemencement étant distante du port de Carteret, il est compliqué pour les navires de ce port d'avoir le temps de faire route, d'autant plus en cas de mauvais temps, et d'exploiter la zone au vu du temps de pêche restreint. Pour autant, ces navires cotisent pour l'ensemencement dont les effets se diffusent sur l'ensemble du gisement.

La Commission propose donc que pour les jours d'exploitation autorisés de la zone d'ensemencement, la partie du gisement (zone 1 du gisement OCC) au nord du parallèle 49°09'00"N autorise 1 300kg pour tous les navires en conservant les 10h de temps de pêche habituelle.

Ce parallèle a été défini pour couvrir les zones de pêche à moins de 2h de temps de route depuis le port de Carteret.



6. Calendrier CSJ

Le marché étant certes compliqué à cette période, mais compte tenu des volumes absorbés par l'OPN n'étant pas concurrentiels sur le marché français, **la Commission propose pour les semaines 7 et 8 du gisement CSJ OC Côte : 4 marées hebdomadaires du lundi au jeudi.**

7. Contingent licence CSJ OC Large

À l'issue de la Commission interrégionale normano-bretonne du 6 octobre 2023, la période d'antériorité pour les nouveaux demandeurs de la licence CSJ OC Large avait été revue pour couvrir du 1^{er} janvier 2016 au 14 mai 2023. Ainsi 10 navires immatriculés en Bretagne ont obtenu leurs licences CSJ OC Large ce qui a modifié les proportions entre navires normands et bretons. **La Commission reste sur sa proposition de juillet 2023 en souhaitant conserver un contingent normand ainsi qu'un contingent breton.**

8. Jersey :

A. Cadrage réglementaire du nombre de débarques

Afin de garantir l'équité de traitement entre tous les navires (navires sans Jersey, navires avec Jersey : avec peu de jours/ beaucoup de jours) et notamment en nombre de débarquements hebdomadaires, la Commission propose, sous réserve d'un accord avec les comités des pêches de Bretagne, que les jours de débarquement autorisés pour des gisements non classés (Jersey, hors 12MN) soient identiques aux jours de pêche du gisement CSJ OC Côte afin qu'il n'y ait qu'un seul calendrier quelque soit les décisions régionales prises. En complément, un seul débarquement de CSJ autorisé par jour de 00h à 24h.

Exemple :

semaine classique							
zone de pêche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
OCC	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	pêche et deb interdit	pêche et deb interdit	pêche et deb interdit
Jersey	1,3T 1 deb/jour	1,3T 1 deb/jour	1,3T 1 deb/jour	1,3T 1 deb/jour	deb interdit	deb interdit	deb interdit
Jersey+OCC durant la même marée = exploitation successive delib OCC = limitation de captures régionale	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	1T /1,3T 1 deb/jour	deb interdit	deb interdit	deb interdit
TOTAL	1 débarque	2 débarques	3 débarques	4 débarques	X	X	X

B. Passage à la VMS à l'heure en Manche Ouest

Compte tenu d'un arrêté ministériel faisant lien avec la méthodologie employée par Jersey, la Commission est informée que la VMS passe à une émission à l'heure à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le secteur de l'Ouest Cotentin.

C. Individualisation des jours

La Commission a été informée des arrêtés ministériels relatifs aux pools régionalisés de jours de mer et l'individualisation des jours par navire pour 2024.

La DIRM a informé sur le suivi de la consommation individuel ainsi que sur les sanctions encourues en cas de dépassement individuel. Une note sera prochainement adressée aux armateurs.

D. Délégation de gestion

La Commission a été informée des objectifs pour 2024, à savoir :

- Que les CRPMEM Bretagne et Normandie obtiennent la délégation des propositions d'attribution des droits jersiais selon des critères communs aux 2 CRPMEM et selon des critères régionaux propres à chaque CRPMEM.
- Que les CRPMEMs obtiennent la délégation de gestion des jours de mer afin d'assurer une gestion au plus proche du terrain.

E. Jersey Marine Spatial Plan : retour du CRPMEM à la consultation du public

La Commission a été informée que le CRPMEM a répondu aux consultations du public sur le Jersey Marine Spatial Plan ainsi que sur l'éolien à Jersey.

9. Natura 2000 Chausey/Baie du Mont St Michel

La Commission a été informée des objectifs de l'Etat quant aux sites Natura 2000, aux ZPF et aux 3MN. De plus, les sites de Chausey et la Baie du Mont St Michel seront traités mutuellement, à commencer par le 1^{er} GT pêche du 16 février. Enfin, il a été rappelé l'importance de l'implication des pêcheurs dans la démarche N2000.

10. Questions diverses

- **Festival de Granville « Toute la mer sur un plateau »**

La DIRM va rencontrer les organisateurs du Festival (SPL + Association du Festival) pour les informer des règles d'organisation. À la suite de cette réunion, le Festival proposera lors de la prochaine Commission un scénario de pêche pour la première semaine de la campagne 2024/2025. La date du festival est fixée au week-end du 5 et 6 octobre 2024.

L'ensemble des sujets ayant été vus depuis 9h45, la séance est levée à 12h15.

Jean-Christian FRESIL
Président de la Commission coquillages art trainants Manche Ouest

